
Adresse du citoyen Héron, receveur du district d'Évreux,
informant des dons patriotiques en or et argent de plusieurs
citoyens et du secrétaire, lors de la séance du 18 brumaire an II
(8 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Héron, receveur du district d'Évreux, informant des dons patriotiques en or et argent de plusieurs citoyens et du secrétaire, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 572-573;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41808_t1_0572_0000_13;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Le directoire du district de Semur, département de la Côte-d'Or, annonce à l'Assemblée que la première classe des jeunes citoyens levés dans ce district se monte à 2,033; ils sont tous partis en faisant retentir l'air des cris de : « Vive la République! » et « Ça ira! »

Ce directoire ajoute qu'il a doublé et triplé la majeure partie des objets d'habillement et d'équipement requis par le représentant du peuple Bernard, et qu'il accélère également la levée des chevaux requis par la loi (1).

Suit la lettre du directoire du district de Semur (2) :

Le directoire du district de Semur, département de la Côte-d'Or, à la Convention nationale.

« Semur, le 3^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française.

« La levée de la 1^{re} classe en réquisition s'est opérée dans le plus grand calme dans ce district, elle s'élève à 2,033 jeunes citoyens qui, après avoir séjourné ici une quinzaine, temps à peine suffisant pour leur organisation en compagnies et bataillons, sont partis la gaîté peinte sur le visage et faisant retentir l'air des cris de *Vive la République, ça ira!* Ces jeunes défenseurs de la patrie doivent arriver aujourd'hui à Besançon, lieu de leur destination, l'empressement qu'ils ont mis à s'exercer deux fois par jour pendant leur séjour ici, nous donne lieu de croire qu'ils ne tarderont pas à acquérir les connaissances militaires nécessaires au maintien de notre liberté, et que, dans peu, les tyrans coalisés éprouveront de nouveau que les Français ont des sentiments républicains, qu'ils connaissent leurs droits et leurs devoirs, et qu'ils ne suivront désormais d'autres lois que celles qu'ils se seront données eux-mêmes.

Le représentant du peuple (Bernard) nous avait transmis une réquisition pour lui faire passer une quantité désignée d'habillements et d'équipements; nous avons doublé et triplé la majeure partie des objets requis et les avons fait suivre nos jeunes citoyens.

Nous accélérons autant qu'il dépend de nous la réquisition des chevaux, et nous espérons qu'elle aura lieu au terme fixé par la loi.

Nos vies appartiennent à notre patrie, nous en avons fait le sacrifice en répondant à la confiance dont nous ont investis nos concitoyens. Notre opinion est prononcée, vous la connaissez, et le zèle et l'activité que nous continuerons à mettre à l'exécution des lois vous prouveront qu'elle est invariable.

Salomon; Petrot; Plaisant, *procureur syndic*;
A.-G. Gauthier, *secrétaire*.

Les citoyens formant la Société populaire de Sillé, chef-lieu de district du département de la Sarthe, félicitent la Convention nationale sur son énergie et demandent qu'il leur soit permis de substituer le titre de Montagne à celui de Guil-

laume, qui leur fait horreur, parce qu'il rappelle le nom d'un roi et d'un Anglais.

Renvoyé aux comités réunis d'instruction publique et de division (1).

La Société républicaine de Cherbourg observe que payer le ministre d'un culte, c'est attenter à la liberté de tous les cultes, et outrager le sens commun; qu'une nation libre ne peut reconnaître de culte dominant; elle demande en conséquence que l'Assemblée décrète sans désemparer la suppression du traitement des prêtres; ses motifs sont la justice et la raison, imprescriptibles comme la liberté est impérissable.

Renvoyé au comité des finances (2).

Suit un extrait de cette adresse d'après le Bulletin de la Convention (3).

« Mandataires du souverain, payer les ministres d'un culte, c'est attenter à la liberté de tous les cultes, c'est attenter à la souveraineté du sens commun. Une nation libre ne peut pas, sans cesser d'être libre, reconnaître un culte dominant. En conséquence, la société républicaine de Cherbourg, qui ne voit que par des yeux révolutionnaires, vous invite à décréter sans désemparer, la suppression du traitement des prêtres (4); ce sont la justice et la raison, imprescriptibles comme la liberté est impérissable.

Renvoyé au comité des finances.

Le citoyen Héron, receveur du district d'Evreux, informe la Convention, que plusieurs patriotes anonymes de cette ville ont déposé une somme de 15,897 livres en espèces d'or et d'argent, pour être échangée contre des assignats.

Le secrétaire du district a fait un don de 12 livres en argent (5).

Suit la lettre du citoyen Héron (6) :

« Evreux, 16 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Plusieurs patriotes anonymes de cette ville ont déposé à mon bureau une somme de 15,897 livres en pièces d'or et d'argent.

« Plus fortunés, ils en eussent fait l'offrande entière sur l'autel de la patrie; mais ils ont du moins prouvé, en ne recevant que la même valeur en assignats, combien ils détestent un agio-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 60.

(2) *Ibid.*

(3) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 8 novembre 1793).

(4) Applaudissements, d'après le *Mercure universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 139, col. 2].

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 61.

(6) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 60.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.

tage criminel et si sévèrement condamné par nos sages législateurs.

Un autre patriote, le secrétaire du district, a déposé une somme de 12 livres en argent, sans en exiger la même valeur en assignats.

Conformément à l'intention de ces républicains, je fais envoyer cette somme totale de 15,909 livres à la trésorerie nationale, pour être spécialement employée au service de la guerre et aux besoins des braves défenseurs de la liberté.

Puissent ces exemples, que vous croyez dignes sans doute d'une mention honorable, exciter l'émulation de tout vrai républicain.

Salut et fraternité.

Le receveur du district d'Évreux,

HERON.

La Société républicaine de Vierzon, les républicains de Pellissanne, département des Bouches-du-Rhône, celles de Chabeuil et de Valence, réunis, les sans-culottes d'Anneau, département d'Eure-et-Loir, la société villageoise philanthropique de Perreux, district de Roanne, les membres du tribunal du district de Thonon, département du Mont-Blanc, le conseil général du district de Montargis, le citoyen Sirgant, curé de Saint-Martin, département de Lot-et-Garonne, les administrateurs du directoire de Mortagne, département de l'Orne, la commune et le canton de Lezoux, district de Thiers, département du Puy-de-Dôme, applaudissent aux travaux de la Convention nationale, à son énergie, à ses principes, et la conjurent de rester à son poste jusqu'à la paix (1).

(Suivent ces diverses adresses) (2).

I.

Les républicains sans-culottes formant la Société populaire de Vierzon, à la Convention nationale (3).

« Vierzon, 10 brumaire, l'an II de la République.

« Représentants,

« Si jamais la patrie a eu besoin de vos généreux efforts pour la retirer des précipices multipliés qu'ont ouvert sous ses pas les traîtres ennemis de la liberté, c'est surtout en ce moment où les armées des despotes attaqués par les soldats de la République s'ébranlent et font espérer le triomphe prochain d'un peuple qui défend la cause de l'univers; en ce moment où les rebelles de la Vendée, dispersés, viennent tomber sous la hache de la vengeance nationale; en ce moment où les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes, les modérés sont partout poursuivis et frappés de terreur. Les mandataires qui ont su prendre les mesures vigoureuses qu'exigeait le salut de la République, mesures qui, tous les jours, sont couronnées de

succès, peuvent seuls parvenir à conduire heureusement à sa fin une entreprise aussi importante et difficile. L'intérêt national exige donc que vous acheviez votre ouvrage, que vous restiez enfin à votre poste jusqu'à ce que vous ayez achevé de terrasser des ennemis que vous avez si avantageusement commencé à réduire. C'est assez vous dire vos devoirs que de vous rappeler le vœu de tous les Français. Nous ne sommes que les échos de toute la République, mais notre volonté n'en est pas moins aussi stable et nous répétons avec eux : Restez où notre confiance vous a appelés et où elle vous tient encore attachés. Continuez de déjouer les manœuvres perfides des malveillants, de réprimer la cupidité contre-révolutionnaire des agioteurs, vos lois sont dictées pour le bonheur du peuple et le soulagement des indigents. Tous les républicains bénissent et béniront votre mémoire. Vive la République !

(Suivent 89 signatures.)

II.

Adresse des républicains de Pellissanne, à la Convention nationale (1).

Du 9 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« Vos grands travaux dans les journées des 31 mai et jours suivants, ont brisé les fers qui devaient nous enchaîner; vous avez terrassé l'hydre fédéraliste et royaliste, il vous reste à l'écraser et à punir les scélérats qui voulaient entraver vos opérations salutaires.

« Nous vous conjurons de ne point vous séparer jusqu'à ce que nous ayons fait disparaître du sol de la République tous ses ennemis, et c'est alors que vous aurez mérité le sacerdoce civique.

Nous sommes bien cordialement, les membres composant la société des sans-culottes de Pellissanne, département des Bouches-du-Rhône, district de Salon, canton et municipalité de Pellissanne.

(Suivent 148 signatures.)

Les citoyens ci-dessous inscrits, ne sachant ni écrire ni signer, ont déclaré adhérer à l'adresse ci-dessus.

(Suivent 287 noms.)

III.

La Société populaire de Chabeuil, réunie à celle de Valence, à la Convention nationale (2).

« Citoyens représentants,

« Les journées à jamais mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, ont sauvé la France : le fédéralisme avec son astucieux entourage de salut de la République, de guerre aux anarchistes, etc., est allé porter dans l'infâme Tou-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 61.

(2) Nous n'avons pas pu retrouver l'adresse des sans-culottes d'Anneau.

(3) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.

(2) Ibid.